



Ponts
JACQUES CARTIER +
CHAMPLAIN
Bridges
Canada



RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL

3^e trimestre (T3) 2025-2026

Pour les neuf mois terminés le 31 décembre 2025



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIÈRES	2
1. STATUT	4
1.1 MANDAT	4
1.2 MISSION, VISION, VALEURS	4
2. RÉTROSPECTIVE DU 3^{ÈME} TRIMESTRE DE 2025-2026	6
2.1 SOMMAIRE	6
2.2 PERSPECTIVES	6
2.3 CHANGEMENTS IMPORTANTS	7
3. ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS	9
3.1 RÉSULTAT DES OPÉRATIONS	9
3.2 FLUX DE TRÉSORERIE	10
3.3 ENJEUX STRATÉGIQUES ET RISQUES	10
3.4 RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS	17
4. ÉTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES NON AUDITÉS DE PJCCI 2025-2026	19
4.1 RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE	19
4.2 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2025	20
4.3 ÉTAT DES RÉSULTATS POUR LES NEUF MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE 2025	21
4.4 ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE POUR LES NEUF MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE 2025 ..	22
4.5 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LES NEUF MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE 2025	23
4.6 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES NON AUDITÉS	24



SECTION 1

Statut

1. STATUT

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) a été constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Jusqu'au 30 septembre 1998, elle était une société d'État filiale à propriété exclusive de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent (AVMSL). Le 1^{er} octobre 1998, elle est devenue une filiale à 100 % de La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL). Le 13 février 2014, PJCCI est devenue société d'État mère inscrite à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP).

À titre de société d'État, PJCCI est assujettie à la partie X de la LGFP. De plus, PJCCI est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada en vertu du *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.* (DORS/98-568).

1.1 MANDAT

PJCCI est responsable de plusieurs infrastructures de juridiction fédérale situées dans la grande région de Montréal, soit le pont Jacques-Cartier, l'Estacade, les sections fédérales de l'autoroute Bonaventure et du pont Honoré-Mercier, ainsi que le tunnel de Melocheville. PJCCI est également responsable des terrains constituant l'emprise de ces infrastructures, incluant les terrains dans le corridor du pont Champlain d'origine dont l'aménagement en lieux publics est en cours.

Pour chacune de ces infrastructures, PJCCI est responsable :

- + de la mobilité et de la sécurité sur les voies de circulation et les voies de mobilité active;
- + de l'exploitation;
- + des inspections;
- + de l'entretien, des réparations et/ou de la réhabilitation;
- + de la coordination avec les intervenants (fédéraux, provinciaux, municipaux et autres);
- + de la gestion des sites contaminés;
- + de la protection de l'environnement.

De plus, depuis le 12 novembre 2024, PJCCI est propriétaire et gestionnaire de la structure du pont de Québec, à l'exception du corridor du tablier ferroviaire, lequel est la propriété de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN). Le tablier routier et la piste polyvalente, quant à eux, sont sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) du Québec.

Par ailleurs, en vertu d'un protocole d'entente, PJCCI fournit des services de soutien technique à Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC), dans le cadre du projet du corridor du pont Samuel-De Champlain (CPSDC) durant la période d'exploitation, d'entretien et de réhabilitation.

1.2 MISSION, VISION, VALEURS

Mission

Assurer la mobilité des usagers, la sécurité, et la pérennité des infrastructures en préconisant une gestion systémique selon une approche de développement durable.

Vision

Devenir un chef de file en gestion d'infrastructures majeures à titre d'expert innovant, de leader en mobilité, et d'acteur social et urbain.

Valeurs

+ Esprit d'équipe + Transparence + Rigueur + Innovation + Engagement



SECTION 2

Rétrospective du T3 de 2025-2026

2. RÉTROSPECTIVE DU 3^{ÈME} TRIMESTRE DE 2025-2026

Ce rapport financier trimestriel a été préparé conformément aux exigences de la LGFP et de la directive du Conseil du Trésor du Canada sur les normes comptables : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État. Il présente une évaluation des opérations et de la situation financière de PJCCI pour le trimestre terminé le 31 décembre 2025 (T3). Il doit être lu conjointement avec les états financiers intermédiaires non audités et les notes afférentes que renferme le présent document, ainsi qu'avec les états financiers audités annuels et les notes justificatives inclus au rapport annuel de PJCCI.

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et sont tirés principalement des états financiers intermédiaires non audités de la Société établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

2.1 SOMMAIRE

PJCCI déclare un excédent de 51,1 M\$ pour les neuf mois terminés le 31 décembre 2025 (déficit de 17,7 M\$ au 31 décembre 2024). Cette augmentation de 68,8 M\$ est principalement attribuable à l'augmentation des travaux d'entretien majeur par rapport à l'exercice précédent jumelée à l'augmentation des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles reçus au 31 décembre 2025. Le déficit avant le financement public est de 176,8 M\$ au 31 décembre 2025 (164,3 M\$ au 31 décembre 2024).

La dette nette a diminué de 34,5 M\$, totalisant 80,7 M\$ au 31 décembre 2025 (115,2 M\$ au 31 mars 2025).

Les acquisitions d'immobilisations totalisent, pour la période, 39,6 M\$ (8,3 M\$ au 31 décembre 2024).

2.2 PERSPECTIVES

La section de l'autoroute Bonaventure constituée de voies au sol est à la fin de sa vie utile. Une vision de boulevard, bordé d'un corridor vert doté de voies de mobilité active le long du fleuve Saint-Laurent, a été retenue pour sa reconfiguration afin d'arrimer la fonctionnalité et la vocation du secteur aux nouveaux corridors voisins qui ont récemment été reconstruits. Les travaux de reconfiguration ont débuté au cours du deuxième trimestre de 2025-2026.

Par son engagement dans ce projet, qui permettra de répondre aux usages évolutifs en mobilité, en plus d'améliorer considérablement le milieu de vie de la collectivité, PJCCI est fière de contribuer à l'atteinte de diverses cibles de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD).



2.3 CHANGEMENTS IMPORTANTS

L'équipe dédiée à la structure du pont de Québec s'est installée dans son nouveau bureau permanent situé au 990, avenue de Bourgogne au cours du troisième trimestre. PJCCI a ainsi désormais une succursale permanente à Québec.

Le Groupe consultatif pour la réhabilitation du pont de Québec, constitué de partenaires, de représentants d'organisations, et de citoyens de la grande région de Québec, a tenu une deuxième rencontre le 17 novembre 2025. Ce fut l'occasion de présenter l'équipe de PJCCI, faire un suivi de l'état d'avancement du plan de réhabilitation et de dresser le bilan des travaux de peinture, de réparation d'acier et d'inspection réalisés sur la structure au cours de l'année civile 2025.

Au cours du troisième trimestre, PJCCI a publié sur son site Internet la présentation audiovisuelle de son Assemblée publique annuelle 2024-2025, dans le cadre de laquelle les principales activités de PJCCI et les résultats de l'exercice financier qui s'est conclu le 31 mars 2025 sont présentés.

Par ailleurs, au cours du trimestre, PJCCI a tenu sa réunion de planification stratégique à l'Hôtel-Musée Premières Nations à Wendake. Cette occasion a permis aux membres du conseil d'administration et du comité de direction de découvrir la culture et le patrimoine de la nation Wendat avec laquelle PJCCI amorce sa collaboration dans la grande région de Québec.



SECTION 3

Analyse des résultats financiers

3. ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

3.1 RÉSULTAT DES OPÉRATIONS

3.1.1 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Actifs financiers

Au cours des neuf mois terminés le 31 décembre 2025, les actifs financiers totaux ont augmenté de 40,2 M\$ pour atteindre 90,6 M\$ comparativement à 50,4 M\$ au 31 mars 2025. Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation des débiteurs de 40,2 M\$.

Passif

Les créiteurs et charges à payer ont augmenté de 37,9 M\$, passant de 40,7 M\$ au 31 mars 2025 à 78,6 M\$ au 31 décembre 2025. Cette augmentation est principalement attribuable au volume des travaux réalisés.

Pour mener à bien ses grands projets, PJCCI a conclu des contrats de construction qui prévoient la retenue d'une partie du paiement jusqu'à l'achèvement de certains travaux dans le respect des exigences d'exécution et des garanties contractuelles. Ces retenues de garantie totalisent 10,0 M\$ au 31 décembre 2025 (8,3 M\$ au 31 mars 2025). Ces sommes deviendront payables lorsque les travaux et les garanties seront terminés.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers totalisent 694,2 M\$ au 31 décembre 2025, une augmentation de 16,6 M\$ comparativement au 31 mars 2025 (677,6 M\$). Cette augmentation est principalement attribuable aux immobilisations corporelles nettes de l'amortissement qui ont augmenté de 17,4 M\$ pour un total de 693,4 M\$ comparativement à 676,0 M\$ au 31 mars 2025.

Financement du gouvernement

Le tableau suivant résume le financement public pour le troisième trimestre de l'exercice en cours au 31 décembre 2025:

(en milliers de dollars)	Troisième trimestre		Cumulatif (9 mois)	
	2025-2026	2024-2025	2025-2026	2024-2025
Financement public pour les charges d'exploitation	130 591	45 313	188 254	138 379
Financement public pour les immobilisations corporelles	24 085	8 932	39 648	8 267
TOTAL	154 676	54 245	227 902	146 646

La section 3.4 donne les résultats de l'utilisation des crédits parlementaires.

3.1.2 CHARGES

Entretien et déconstruction

Pour les neuf mois terminés le 31 décembre 2025, les charges d'entretien et déconstruction, incluant l'amortissement, totalisent 181,1 M\$ (138,6 M\$ au 31 décembre 2024) et sont principalement réparties comme suit :

Travaux sur les actifs

- + 34,4 M\$ au pont Jacques-Cartier;
- + 26,0 M\$ au pont de Québec;
- + 25,9 M\$ pour Héritage Champlain;
- + 0,3 M\$ au pont de contournement de l'Île des Sœurs;
- + 3,0 M\$ à l'Estacade;
- + 26,8 M\$ au pont Honoré-Mercier;
- + 28,3 M\$ à l'autoroute Bonaventure;
- + 12,2 M\$ pour la reconfiguration de l'autoroute Bonaventure;
- + 3,8 M\$ au tunnel de Melocheville.

Autres

- + 13,5 M\$ en salaires et avantages sociaux;
- + 6,9 M\$ pour divers autres projets et équipements.

Fonctionnement

Les charges de fonctionnement des neuf premiers mois totalisent 3,0 M\$ (3,1 M\$ au 31 décembre 2024). Celles-ci représentent 1,5 % des charges totales, excluant les obligations environnementales (2,0 % au 31 décembre 2024).

Administration

Les charges administratives des neuf premiers mois s'élèvent à 15,6 M\$ (13,8 M\$ au 31 décembre 2024).

3.2 FLUX DE TRÉSORERIE

La position de trésorerie est stable au 31 décembre 2025 pour un solde de 34,5 M\$ (34,5 M\$ au 31 mars 2025). Au 31 décembre 2025, la somme nette à recevoir des ministères et organismes gouvernementaux totalise 55,3 M\$ (15,1 M\$ au 31 mars 2025).

3.3 ENJEUX STRATÉGIQUES ET RISQUES

En tant que société d'État mère, PJCCI doit répondre aux exigences et se conformer aux obligations prescrites par les diverses lois qui lui sont applicables.

3.3.1 GESTION DES ACTIFS

La priorité de PJCCI est d'assurer la sécurité et la mobilité des usagers tout en assurant la pérennité des structures sous sa responsabilité. Le vieillissement des actifs et le financement adéquat pour en assurer l'entretien et la réfection représentent non seulement des défis, mais engendrent des risques que la Société doit atténuer afin d'assurer la sécurité des infrastructures, ainsi que celle des usagers au quotidien.

Les ponts et autres ouvrages gérés par la Société sont âgés et exposés depuis des années à une circulation lourde et croissante, à des conditions climatiques changeantes et rigoureuses et à l'utilisation abondante d'abrasifs et de sels de voirie.

La Société souhaite toujours se positionner comme chef de file en gestion d'infrastructures en maximisant la durée de vie de ses actifs et par une démarche en gestion d'actifs inspirée des meilleures pratiques dans le domaine et calquée sur la norme ISO 55000.

À cette fin, PJCCI a élaboré un plan stratégique en gestion d'actifs qui est en cours de réalisation. Une analyse de maturité des pratiques de gestion d'actifs a été réalisée en 2024-2025 et a permis de constater une progression du niveau de maturité de « en développement » à « compétent ».

3.3.2 GRANDS PROJETS



Afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage, un plan de remise à niveau a été élaboré et comprend les travaux suivants pour l'exercice en cours.

Les travaux de réhabilitation du pavillon de l'Île Sainte-Hélène ont débuté en juin 2025 et se termineront au printemps 2027. Le projet consiste à restaurer le bâtiment, un élément structurel du pont, en fonction des critères de pérennité et de sécurité visant à prolonger sa durée de vie de plus de 75 ans.

Les travaux de déconstruction du bâtiment de la Plaza et la reconfiguration des terrains limitrophes se poursuivent selon l'échéancier du projet. Suite aux travaux d'aménagement, une œuvre d'art public y sera installée en 2026. À cet effet, la Société a lancé en mars 2025 un appel de candidatures auprès de la communauté artistique canadienne. L'artiste Karole Biron a été sélectionnée pour réaliser la nouvelle œuvre d'art public.

La conception détaillée pour la réfection d'acier et la réhabilitation sismique sur plusieurs sections du pont se poursuit et sera complétée à l'automne 2027. Les travaux de construction seront exécutés par lots et débiteront en avril 2026 pour finir avec le dernier lot de construction au printemps 2030.

La conception détaillée pour la réfection sismique des piles 23 et 26 se poursuivra jusqu'en septembre 2026. Les travaux débiteront au plus tard au printemps 2031 pour se terminer à l'automne 2033. Inauguré en 1930, le pont Jacques-Cartier se trouve dans une zone d'activité sismique et n'a pas été conçu pour résister aux charges générées par un événement sismique. Pour faire suite à une récente étude, un programme prévoit l'intégration des concepts de réhabilitation sismique aux travaux prévus dans le cadre des programmes d'acier et de piles en béton sur une période d'environ 25 ans. La conception détaillée pour le renforcement sismique du pont au niveau du pavillon a débuté et se poursuivra jusqu'en 2027.

L'étude préliminaire pour les travaux de planage et de pavage du pont, des rampes de la section 5 et des approches sud et nord a débuté au troisième trimestre de 2023-2024. Les travaux s'échelonneront sur deux ans, de 2027 à 2029, et l'échéancier précis prendra en compte les travaux alors en cours au tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, le cas échéant, afin d'assurer la fluidité de la circulation.



Héritage Champlain

Les travaux de construction du projet Héritage Champlain, incluant la piste multifonctionnelle à l'approche du pont Samuel-De Champlain à Brossard ont été complétés selon l'échéancier du projet. Des travaux de parachèvement se poursuivront en 2026.

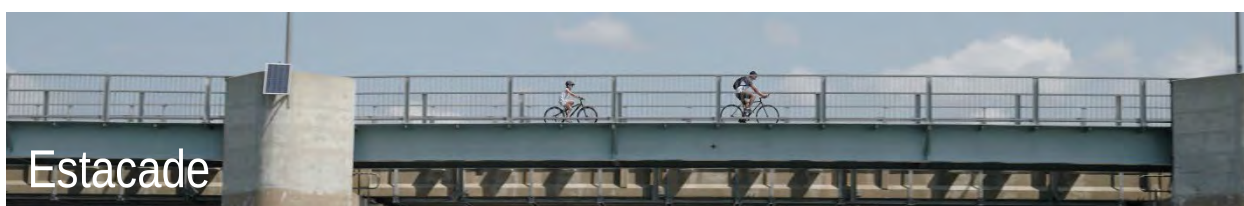


Pont de Québec

Le contrat de services professionnels en gestion d'actifs pour des inspections, des études de capacité portante et autres services connexes est en cours. L'avancement des inspections est complété à 56 % avec un objectif de 100 % d'ici décembre 2026.

Dans le cadre d'un contrat de services professionnels pour la conception détaillée visant des travaux ciblés et prioritaires de réfection et renforcement de la structure d'acier et de peinture, des plans et devis ont été réalisés et un appel d'offres pour un contrat de construction a été lancé en décembre 2025. L'attribution de ce contrat de construction est prévue au printemps 2026. Des plans et devis seront préparés pour d'autres travaux prévus en 2027 et 2028.

Par ailleurs, un contrat pour des travaux de réparation d'acier et de peinture, lesquels avaient été amorcés en 2024 par le CN, a été cédé à PJCCI dans le cadre de la cession du pont. Ces travaux, qui ont repris en mars 2025, sont prolongés jusqu'à l'hiver 2025-2026.



Estacade

Selon les résultats du programme de suivi de la durée de vie des semelles de l'Estacade, un programme de maintien d'actifs standard serait suffisant pour assurer une durée de vie de plus de 60 ans. La Société a lancé un appel d'offres pour des travaux de construction au quatrième trimestre de 2024-2025. Le contrat de construction a été adjugé au deuxième trimestre de 2025-2026 et une mobilisation sur le site est prévue vers la fin du quatrième trimestre.



Autoroute Bonaventure

Le projet de reconstruction des sections 11 et 12 de l'autoroute en boulevard à trois voies par direction et dont la troisième voie est gérée de façon dynamique, est en cours. Le contrat de construction a été adjugé et les travaux ont débuté par l'aménagement du site de gestion des déblais et des chemins temporaires pour les riverains. L'objectif est de compléter le projet au troisième trimestre de 2029-2030. Par ailleurs, la coordination du volet environnemental et la démarche participative avec les différents intervenants se poursuivent.

Les travaux de réfection du pont Clément et des autres infrastructures de PJCCI sur l'île des Sœurs se poursuivront jusqu'en décembre 2026. Par ailleurs, les travaux sur la structure de béton de la section élevée de l'autoroute Bonaventure se poursuivront jusqu'au printemps 2026.



Pont Honoré-Mercier

Le programme de réfection majeure visant la réparation des piles et le remplacement du revêtement de peinture de l'acier s'est poursuivi conformément aux échéanciers prévus. Les travaux s'échelonneront jusqu'en 2026-2027. D'autres travaux similaires sont planifiés pour les années à venir, notamment dans les secteurs de la Voie maritime du Saint-Laurent et sur l'île Maline.

En ce qui concerne l'aménagement d'un espace vert à l'approche sud du pont, le projet amorcé en 2018 a franchi plusieurs étapes clés dont deux consultations de la communauté de Kahnawà:ke qui ont permis de confirmer son adhésion au projet, et l'élaboration de divers scénarios d'aménagement via des ateliers du groupe de travail mis sur pied à cette fin. Cette collaboration a résulté en un scénario d'aménagement final répondant aux besoins de la communauté. La phase de conception des plans et devis a démarré au deuxième trimestre de 2025-2026 et les travaux de construction sont prévus en 2026-2027 et 2027-2028.



Tunnel de Melocheville

Les travaux de construction visant le remplacement du pont P-113 et divers travaux de mise à niveau du tunnel de Melocheville progressent tels que planifiés. Le pont P-113 est situé à l'approche ouest du tunnel et traverse le cours d'eau Le Petit Canal. Ayant atteint la fin de sa durée de vie et en raison des conditions hydrauliques existantes, il doit être remplacé. Les travaux sont prévus jusqu'en 2026-2027.

Le contrat d'ingénierie pour la réalisation d'une étude d'avant-projet portant sur l'amélioration de la gestion des eaux et divers autres travaux de mise à niveau du tunnel est en cours, laquelle étude est prévue se terminer au quatrième trimestre de 2025-2026.



La phase initiale du protocole d'entente entre PJCCI et LICC pour du soutien technique dans le cadre du projet du CPSDC, et qui visait principalement à assurer le transfert de connaissances, est arrivée à échéance. Une seconde entente pour ces mêmes services, pouvant s'étendre jusqu'en octobre 2049, a été signée durant le deuxième trimestre de 2025-2026.

3.3.3 ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

De manière à gérer les risques environnementaux et répondre aux objectifs corporatifs et à ceux du gouvernement du Canada en matière d'environnement et de développement durable, les initiatives suivantes se sont poursuivies au cours du troisième trimestre de 2025-2026 :

- + Les caractérisations des terrains de PJCCI sont toujours en cours, lesquelles permettront de déterminer avec une plus grande précision les actions requises à l'assainissement et au contrôle des contaminants lors de la réalisation des projets et réduire les risques liés à ces enjeux;
- + La Société participe au Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF), administré par Environnement et Changements climatiques Canada, pour la mise en place de mesures d'atténuation qui permettront, entre autres, de procéder éventuellement à la fermeture de certains sites;
- + Pour répondre à la SFDD 2022 à 2026, PJCCI a retenu les six objectifs de développement durable (ODD) suivants, lesquels constituent les piliers de sa Stratégie de développement durable (SDD) 2023 à 2027, en tenant compte de la mission et des activités de PJCCI :



Objectif 9	Favoriser l'innovation et les infrastructures vertes au Canada
Objectif 10	Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités (ODD obligatoire)
Objectif 11	Améliorer l'accès au logement abordable, à l'air pur, aux transports, aux parcs et aux espaces verts, ainsi qu'au patrimoine culturel au Canada
Objectif 12	Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission (ODD obligatoire)
Objectif 13	Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts (ODD obligatoire)
Objectif 15	Protéger et rétablir les espèces, conserver la biodiversité canadienne

- + Le deuxième rapport d'étape de PJCCI sur le progrès réalisé dans la mise en œuvre de sa SDD 2023 à 2027, couvrant l'exercice 2024-2025, a été déposé au Parlement à l'automne 2025 et publié sur le site Internet de la Société;
- + PJCCI a publié son premier rapport de divulgation financière relative au climat – 2024 qui résume sa démarche pour l'intégration des impacts des changements climatiques à ses activités.
- + PJCCI poursuit le développement et l'implantation d'un système de gestion environnementale (SGE) décentralisé.

3.3.4 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST)

Avec l'appui des comités locaux SST, l'importance de la SST au sein de la Société est constamment mise de l'avant, toujours dans l'objectif de « Zéro blessure par choix ».

La matrice des formations SST de la Société est complétée à 90 % au 30 décembre 2025, soit au-delà du seuil fixé à 85 %. Le résultat de l'audit concernant les nouveaux modes de communication SST démontre leur efficacité. Le protocole SST pour les travaux au pont de Québec est en place en vue des travaux prévus en 2026.

3.3.5 FINANCEMENT DURABLE

PJCCI est principalement financée par voie de crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Des revenus d'autres sources, soit des baux et permis ainsi que des revenus d'intérêts contribuent à son financement, mais de façon marginale.

PJCCI est présentement dans la troisième année du cycle de financement qui lui a été accordé pour les années 2023-2024 à 2027-2028. De plus, une enveloppe de financement a été accordée pour la réalisation du projet de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure, financement qui s'échelonnera jusqu'en 2031-2032.

Rappelons qu'une enveloppe de financement avait été accordée pour le projet de déconstruction du pont Champlain d'origine, dont le volet Héritage Champlain se poursuit.

3.3.6 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Pour réaliser sa mission et sa vision, PJCCI doit demeurer une organisation attrayante, inclusive et en constante évolution, faisant de chaque membre de l'équipe un partenaire de choix. À cet effet, PJCCI met en œuvre des actions pour attirer et retenir ses employés en stimulant leur développement et leur engagement, dans un environnement innovant, tout en assurant un climat de bienveillance et de collaboration.

Afin de fidéliser ses employés, PJCCI met les talents de chacun à contribution, en utilisant comme leviers le développement des compétences individuelles et collectives (pour renforcer les capacités de la main-d'œuvre), et l'évolution des pratiques de gestion du changement et du leadership au sein de l'organisation, notamment dans un environnement de plus en plus numérique.

PJCCI a poursuivi ses activités pour faire vivre sa marque employeur interne Ensemble, ON CRÉE – LE LIEN, en s'appuyant sur les éléments distinctifs qui reflètent l'expérience-employé vécue dans l'organisation. L'incitatif à l'action de la marque employeur externe "TRAVERSEZ – CHEZ NOUS" est utilisé dans les communications externes depuis l'été 2024 en vue de démarquer PJCCI comme employeur de choix.

ON CRÉE — LE LIEN



La mise en œuvre de la démarche de santé et mieux-être au travail et de la démarche sur l'équité, la diversité et l'inclusion se poursuit au sein de l'organisation. Un sondage organisationnel a été déployé en mai 2025. Un comité multidisciplinaire est en place pour déployer les plans d'action basés sur les résultats de ce sondage, et pour réaliser et suivre les activités. Une mise à jour du plan d'action en matière de prévention de la violence et du harcèlement au travail a été complété.

Par ailleurs, dans le cadre de sa démarche d'équité salariale dans le respect de la *Loi sur l'équité salariale*, PJCCI a complété son premier exercice d'actualisation ainsi que sa première reddition de comptes de l'exercice initial en vue de son prochain exercice d'actualisation 2025-2026.

L'ensemble de ces initiatives en gestion des ressources humaines vise à améliorer l'expérience-employé et à faire évoluer la culture organisationnelle, afin que PJCCI continue de se positionner comme organisation qui a à cœur le développement et l'épanouissement de ses employés.

3.3.7 RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Dans le but de gérer et de minimiser ses risques en ressources informationnelles, PJCCI a mis en place une stratégie de continuité des affaires, laquelle est testée et révisée annuellement par le comité de plan de continuité des affaires.

La stratégie de PJCCI pour améliorer la posture de sécurité se poursuit dans le cadre du programme d'amélioration de la sécurité des technologies de l'information et des systèmes. Un programme a été mis sur pied pour la période 2024-2027, lequel est intégré au plan directeur en RI, mentionné ci-dessous. Des tests d'intrusion sur l'infrastructure technologique de PJCCI sont en cours, et les éléments d'améliorations seront inclus dans le programme 2024-2027.

La direction, RI a également complété les orientations du plan directeur en RI basé entre autres sur la volonté de l'organisation d'aligner les RI aux orientations stratégiques pour soutenir sécuritairement les opérations et la prise de décisions. Le plan directeur en RI se décline en trois chantiers numériques pour la période 2024-2027 :

- + Chantier #1 - Instaurer une culture du numérique durable;
- + Chantier #2 - Favoriser des services performants et intégrés;
- + Chantier #3 - Propulser l'innovation et renforcer la sécurité.

Dans le cadre du chantier #2 et du Plan stratégique 2025-2030, le projet d'implantation du progiciel de gestion intégré (PGI) est en cours.

Toujours dans le cadre du plan stratégique et du chantier #3, les travaux pour intégrer l'intelligence artificielle (IA) sont en cours, visant entre autres à définir les encadrements pour les cas d'usage IA et la gouvernance des données au cours du quatrième trimestre de 2025-2026.

Toutes les actions pour mettre en œuvre le plan stratégique sont soutenues par la gestion du changement et l'évolution des compétences afin d'instaurer une culture du numérique durable, tel que prévu au chantier #1.

3.4 RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS

Selon la planification financière, les crédits parlementaires disponibles pour l'exercice en cours sont de 295,8 M\$.

(en milliers de dollars)	Au 31 décembre 2025			Au 31 décembre 2024		
	Opérations	Capital	Total	Opérations	Capital	Total
Budget principal des dépenses	179 198	116 564	295 762	194 725	67 689	262 414
Financement disponible	179 198	116 564	295 762	194 725	67 689	262 414
Reports de fonds ⁽¹⁾				(20 154)	(5 357)	(25 511)
Financement disponible ajusté	179 198	116 564	295 762	174 571	62 332	236 903
Crédits parlementaires ⁽²⁾						
+ Utilisés	188 254	39 648	227 902	138 379	8 267	146 646
+ Requis	(9 056)	76 916	67 860	36 192	54 065	90 257
Total crédits parlementaires	179 198	116 564	295 762	174 571	62 332	236 903

⁽¹⁾ Report de fonds approuvé pour 2024-2025.

⁽²⁾ PJCCI reçoit généralement son financement une fois les dépenses encourues.



SECTION 4

États financiers intermédiaires non audités
de PJCCI 2025-2026

4. ÉTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES NON AUDITÉS DE PJCCI 2025-2026

Pour les neuf mois terminés le 31 décembre 2025, les états financiers intérimaires non audités de PJCCI ont été préparés par les gestionnaires, révisés par le comité d'audit et approuvés par le conseil d'administration de PJCCI. Les vérificateurs externes de PJCCI n'ont pas audité ou révisé ces états financiers intérimaires.

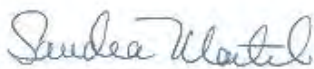
4.1 RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (« la Société ») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers intérimaires conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Cette responsabilité implique la sélection de principes comptables appropriés et la capacité de faire preuve de jugement dans l'établissement d'estimations raisonnables.

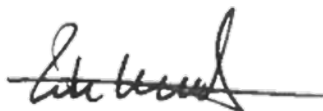
La direction maintient des systèmes financiers et des contrôles internes appropriés. Ces systèmes et pratiques sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs de la Société sont protégés adéquatement, que ses ressources sont gérées de façon économique et efficiente et que ses opérations sont réalisées avec efficacité. Ces systèmes et pratiques sont également conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations de la Société sont dûment autorisées et effectuées en conformité avec l'instruction émise en vertu de l'article 89 et la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, le *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.* pris en vertu de la *Loi maritime du Canada*, et les statuts et le règlement administratif de la Société.

Au 31 décembre 2025, le conseil d'administration est composé de six (6) administrateurs, incluant la première dirigeante et le président du conseil d'administration. Le conseil d'administration, par l'entremise du comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité d'audit rencontre la direction et les auditeurs pour examiner comment chacun s'acquitte de ses responsabilités et pour discuter de l'audit, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Les états financiers sont révisés et approuvés par le conseil d'administration sur la recommandation du comité d'audit.

La vérificatrice générale du Canada audite les états financiers de la Société et son rapport indique l'étendue de son audit et son opinion sur les états financiers.



Sandra Martel, ing.
Première dirigeante



pour Josée Leroux, CPA, ASC
Directrice principale, Administration et trésorière

Le 26 février 2026

4.2 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2025

(Non audité - en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2025	31 mars 2025
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	34 543	34 500
Débiteurs (Note 4.6.4)	56 054	15 898
Total des actifs financiers	90 597	50 398
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (Note 4.6.5)	78 556	40 720
Avantages sociaux futurs	83	124
Retenues contractuelles (Note 4.6.6)	10 023	8 269
Revenus reportés	289	285
Obligations environnementales (Note 4.6.7)	82 334	116 002
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (Note 4.6.8)	-	163
Total des passifs	171 285	165 563
Dette nette	(80 688)	(115 165)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (Note 4.6.9)	693 421	675 984
Charges payées d'avance	775	1 630
Total des actifs non financiers	694 196	677 614
Excédent accumulé (Note 4.6.10)	613 508	562 449

ÉVENTUALITÉS (NOTE 4.6.11)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers intérimaires non audités.

Approuvé par le conseil d'administration


Administrateur


Administrateur

4.3 ÉTAT DES RÉSULTATS POUR LES NEUF MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Non audité - en milliers de dollars canadiens)

	Douze mois terminés le	Neuf mois terminés le			
	31 mars 2026	31 décembre 2025	31 décembre 2024		
	Budget	Réel trimestre	Réel cumulatif	Réel trimestre	Réel cumulatif
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus					
Baux et permis	600	157	477	155	474
Intérêts	1 750	450	1 378	433	1 081
Autres sources	1 602	1	688	432	485
Total des revenus	3 952	608	2 543	1 020	2 040
Charges (Note 4.6.13)					
Entretien et déconstruction	172 149	59 087	181 127	46 710	138 592
Fonctionnement	8 794	831	2 956	1 094	3 110
Administration	28 326	6 155	15 645	4 794	13 801
Obligations environnementales	(17 502)	8 317	(20 342)	5 232	10 874
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	9
Total des charges (Note 4.6.13)	191 767	74 390	179 386	57 830	166 386
Déficit avant financement du gouvernement du Canada	(187 815)	(73 782)	(176 843)	(56 810)	(164 346)
Portion des paiements de transfert pour les charges d'exploitation	175 168	66 527	188 254	45 313	138 379
Portion des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles	120 594	26 706	39 648	8 932	8 267
Excédent (Déficit) de l'exercice lié aux activités	107 947	19 451	51 059	(2 565)	(17 700)
Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice	556 991	-	562 449	-	540 099
Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice	664 938	-	613 508	-	522 399

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers intérimaires non audités.

4.4 ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE POUR LES NEUF MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Non audité - en milliers de dollars canadiens)

	Douze mois terminés le	Neuf mois terminés le			
	31 mars 2026	31 décembre 2025	31 décembre 2024		
	Budget	Réel trimestre	Réel cumulatif	Réel trimestre	Réel cumulatif
	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent (Déficit) de l'exercice lié aux activités	107 947	19 451	51 059	(2 565)	(17 700)
Acquisition d'immobilisations corporelles (Note 4.6.9)	(124 232)	(26 724)	(39 648)	(8 932)	(8 267)
Amortissement des immobilisations corporelles (Note 4.6.9)	38 356	7 204	22 211	8 536	25 703
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(85 876)	(19 520)	(17 437)	(396)	17 436
Addition de charges payées d'avance	-	(212)	(866)	(13)	(247)
Utilisation de charges payées d'avance	-	654	1 721	380	1 211
Total de la variation due aux charges payées d'avance	-	442	855	367	964
Diminution (augmentation) de la dette nette	22 071	373	34 477	(2 594)	700
Dette nette au début de l'exercice	(130 129)	-	(115 165)	-	(118 117)
Dette nette à la fin de l'exercice	(108 058)	-	(80 688)	-	(117 417)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers intérimaires non audités.

4.5 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LES NEUF MOIS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE 2025

(Non audité - en milliers de dollars canadiens)

	Neuf mois terminés le			
	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Réel trimestre	Réel cumulatif	Réel trimestre	Réel cumulatif
	\$	\$	\$	\$
Activités de fonctionnement				
Excédent (déficit) de l'exercice lié aux activités	19 451	51 059	(2 565)	(17 700)
Éléments sans effet sur la trésorerie				
Amortissement d'immobilisations corporelles (Note 4.6.9)	7 204	22 211	8 536	25 703
Variation des obligations environnementales	8 317	(20 342)	5 232	10 874
Variation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	87	64	192
Variation des autres éléments				
Augmentation des débiteurs	(21 445)	(40 156)	(4 190)	(22 548)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	7 338	47 972	(4 821)	9 948
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	2	(41)	2	(26)
Augmentation (diminution) des retenues contractuelles	2 667	1 754	672	(941)
Augmentation des revenus reportés	119	4	151	41
Diminution des charges payées d'avance	442	855	367	964
Diminution des obligations environnementales	(8 250)	(13 326)	(2 337)	(10 787)
Diminution des obligations liées à la mise hors service des immobilisations	-	(250)	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	15 845	49 827	1 111	(4 280)
Activités d'investissement en immobilisations corporelles				
Sorties de fonds relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(26 724)	(49 784)	(8 932)	(11 225)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	(26 724)	(49 784)	(8 932)	(11 225)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(10 879)	43	(7 821)	(15 505)
Trésorerie au début de l'exercice	-	34 500	-	43 245
Trésorerie à la fin de l'exercice	-	34 543	-	27 740

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers intérimaires non audités.

4.6 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES NON AUDITÉS

4.6.1 POUVOIR ET ACTIVITÉS

La Société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (« la Société ») fut constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, en tant que filiale en propriété exclusive de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent. À titre de société d'État, elle est assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Le 1^{er} octobre 1998, elle est devenue filiale à 100 % de La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL). Le 13 février 2014, telle qu'autorisée par un décret du gouverneur en conseil daté du 10 février 2014, la SPFL a cédé la totalité de ses actions de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée à la ministre des Transports au nom de Sa Majesté du chef du Canada. En vertu d'un second décret, le gouverneur en conseil a nommé le président du Conseil privé à titre de ministre de tutelle de la Société avec effet à compter du 13 février 2014. Depuis ce transfert, la Société est une société d'État mère inscrite à la Partie I de l'annexe III de la LGFP. Le 4 novembre 2015, en vertu d'un nouveau décret, le gouverneur en conseil a nommé le ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales à titre de ministre de tutelle de la Société.

Depuis le 1^{er} décembre 1978, la Société a la responsabilité de la gestion, de l'entretien et du contrôle du pont Jacques-Cartier, du pont Champlain d'origine (aujourd'hui déconstruit) ainsi que d'une section de l'autoroute Bonaventure. Le 1^{er} octobre 1998, conformément à une directive émise par le ministre des Transports en vertu de la *Loi maritime du Canada*, la Société a obtenu la responsabilité de gérer la section fédérale du pont Honoré-Mercier et le tunnel de Melocheville. Le 2 décembre 1999, la gestion de l'Estacade du pont Champlain (régulateur des glaces) a été transférée du ministre des Transports à la Société. Le 1^{er} avril 2015, un décret visant le transfert des approches sud et nord du pont Champlain d'origine a fait en sorte que la Société n'est plus responsable de la gestion et de l'entretien des terrains et structures constituant les actifs cédés, à l'exception de quelques parcelles aux approches nord et sud. Le 12 novembre 2024, la propriété et la gestion de la structure du pont de Québec ont été cédées à la Société par le gouvernement du Canada. Le corridor du tablier ferroviaire demeure la propriété de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN). Le tablier routier et la piste polyvalente, quant à eux, sont sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) du Québec.

En juillet 2015, la Société a reçu une instruction (C.P. 2015-1112) en vertu de l'article 89 de la LGFP pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor du Canada, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales, et pour rendre compte de la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain plan d'entreprise. La Société confirme qu'elle rencontre les exigences de l'instruction depuis décembre 2015.

La Société n'est pas assujettie aux lois de l'impôt sur le revenu.

La Société dépend du gouvernement du Canada pour son financement.

4.6.2 MÉTHODES COMPTABLES IMPORTANTES

Ces états financiers intermédiaires ont été dressés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP).

Les principales méthodes comptables suivies par la Société sont les suivantes :

Transferts gouvernementaux

Les paiements de transferts gouvernementaux sont comptabilisés comme produits lorsque le transfert est autorisé et que les critères d'admissibilité sont satisfaits, sauf dans la mesure où les stipulations entraînent une obligation qui satisfait à la définition d'un passif. Les transferts sont comptabilisés comme produits reportés lorsque les stipulations entraînent la création d'un passif. Le revenu est comptabilisé à l'État des résultats à mesure que les stipulations sont rencontrées. Toute portion des transferts gouvernementaux à laquelle la Société a droit, mais qu'elle n'a pas reçue, est comptabilisée au montant à recevoir du gouvernement du Canada.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les remplacements et les améliorations importantes qui prolongent la durée de vie des actifs actuels sont capitalisés. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats au moment où ils sont engagés. Les frais qui permettent d'accroître leur capacité de service, leur sécurité ou leur efficacité sont capitalisés.

Les sommes relatives aux projets en voie de réalisation sont reportées à la rubrique appropriée des immobilisations corporelles lorsque le projet est achevé et elles sont amorties conformément à la politique interne de la Société.

Les immobilisations reçues sous forme d'apport de ministères, d'organismes et de sociétés d'État relevant du gouvernement du Canada ou d'autres gouvernements sont comptabilisées à la juste valeur à la date du transfert.

Les immobilisations corporelles, incluant la portion capitalisée relative à l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, sont amorties en fonction de leur durée de vie utile prévue par composante, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur les périodes suivantes :

- + Ponts, routes et promenades : entre 2 et 48 ans;
- + Bâtiments : 40 ans;
- + Véhicules et équipements : entre 5 et 15 ans;
- + Autres :
 - o Mobilier : 10 ans;
 - o Améliorations locatives : le moindre de la durée de vie utile ou la durée du bail;
 - o Matériel informatique : 3 ans.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'État des résultats.

Avantages sociaux futurs

RÉGIME DE RETRAITE

Tous les employés de la Société sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (« le Régime »). Il s'agit d'un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la Société doivent verser des cotisations au Régime pour financer le coût des services rendus au cours de l'exercice financier. Aux termes des textes de loi en vigueur, la Société n'a pas d'obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires pour financer le coût des services passés ou des carences de financement du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les employés rendent les services et elles représentent l'obligation totale de la Société au titre des prestations de retraite. La Société n'est pas tenue par la loi de combler les déficits actuariels du Régime.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET ABSENCES RÉMUNÉRÉES

Les employés ont droit à des jours de congé de maladie et à des indemnités d'accident de travail, tel que le prévoient leurs conditions d'emploi. Les employés de la Société se voient verser annuellement la portion non utilisée de leurs jours de congé de maladie. Ces paiements annuels sont comptabilisés directement dans les charges courantes de l'exercice. Avant le 9 décembre 2016, les employés syndiqués accumulaient les jours de congé de maladie non utilisés qui étaient monnayables à leur départ. La Société a enregistré un passif pour les employés ayant des soldes de congés non utilisés en banque à cette date et qui ont fait le choix de les conserver jusqu'à leur départ.

De plus, les employés de la Société étant assujettis à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, la Société comptabilise le coût des indemnités d'accident de travail à verser lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit. Le passif que représentent ces avantages est établi selon les hypothèses les plus probables de la direction en matière d'évolution des salaires, de l'âge des employés, des années de service, de la probabilité de départ et de l'espérance de vie moyenne. Ces hypothèses sont révisées annuellement. Les avantages postérieurs à l'emploi et les absences rémunérées sont comptabilisés à la valeur actualisée.

Obligations environnementales

Lorsque la Société accepte la responsabilité face à des sites dont la contamination dépasse les normes environnementales, qu'elle prévoit d'abandonner des avantages économiques futurs à cet effet et lorsque le montant en cause peut être estimé de façon raisonnable, une obligation au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisée à titre de passif à l'État de la situation financière. Les coûts futurs estimatifs sont comptabilisés comme passif et sont basés sur la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs liés aux coûts les plus probables à engager. S'il s'avère impossible de faire une estimation raisonnable du montant, cette situation sera divulguée par voie de note aux états financiers. Les autres charges associées à des mesures environnementales sont comptabilisées comme charge d'Obligations environnementales au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société comptabilise des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans la période au cours de laquelle naissent des obligations juridiques à cet égard, dans la mesure où tous les critères suivants sont respectés :

- + Il existe une obligation juridique à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- + L'opération ou l'évènement passé à l'origine du passif est survenu;
- + Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- + Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

La valeur actualisée de l'obligation est comptabilisée à titre de passif à l'État de la situation financière alors que les coûts de mise hors service de l'immobilisation sont ajoutés à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle correspondante (ou d'une de ses composantes) et amortis sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation.

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations peut survenir en relation avec une immobilisation qui n'est pas comptabilisée ou n'est plus en utilisation productive. Dans ce cas, le coût de la mise hors service de l'immobilisation est directement passé en charge à l'État des résultats.

Le solde du passif à l'État de la situation financière est la meilleure estimation de la Société pour retirer l'obligation de mise hors service.

Les flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations comprennent les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service des immobilisations en cause et comprennent également les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après la mise hors service qui font partie intégrante de la mise hors service de l'immobilisation corporelle. Les flux de trésorerie estimatifs sont établis d'après des études qui tiennent compte de diverses hypothèses sur les moyens à prendre et sur l'échéancier à suivre pour la mise hors service.

La Société révisé annuellement l'évaluation de ces obligations en fonction des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, des progrès technologiques éventuels et de l'évolution des normes, lois et règlements applicables.

Si les critères ne sont pas respectés, la Société évalue alors si la situation se conforme à une éventualité et en fait la comptabilisation ou la divulgation appropriée.

Instruments financiers

La Société détermine, évalue et gère les risques financiers afin d'en minimiser l'incidence sur ses résultats et sa situation financière. La Société ne se livre pas à des opérations spéculatives et elle n'utilise pas de dérivés.

La comptabilisation des instruments financiers dépend de leur classification telle que présentée dans le tableau suivant :

CATÉGORIES	INSTRUMENTS FINANCIERS	ÉVALUATION
Actifs financiers	Trésorerie	Coût ou coût après amortissement
	Débiteurs (autres que les taxes à recevoir)	
Passifs financiers	Créditeurs et charges à payer	Coût ou coût après amortissement
	Retenues contractuelles	

Éventualités

Les éventualités résultent des situations incertaines dont le dénouement dépend d'un ou de plusieurs événements futurs. Les éventualités comprennent les passifs éventuels et les actifs éventuels.

Les passifs éventuels sont des passifs potentiels qui pourraient devenir des passifs réels si un ou des événements futurs se produisaient. S'il est probable qu'un événement survienne et qu'une estimation raisonnable du passif à engager peut être faite, une provision est comptabilisée et une charge est enregistrée. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou que le montant en cause ne peut être estimé raisonnablement, une éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.



Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui pourraient devenir des actifs réels si un ou des événements futurs se produisaient. S'il est probable que l'événement futur se produise, l'existence de l'actif éventuel est divulguée dans les notes afférentes aux états financiers.

Incertitude relative à la mesure

Lors de la préparation des états financiers conformément aux NCCSP, la direction doit avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier de façon significative par rapport à ces estimations.

Les principales estimations utilisées dans la préparation de ces états financiers intérimaires se rapportent notamment à la durée de vie utile des immobilisations corporelles, aux transferts d'actifs, aux frais courus et aux réclamations de fournisseurs, au passif lié aux avantages sociaux futurs ainsi qu'aux éventualités. Les passifs environnementaux et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont également sujets à une incertitude relative à la mesure, en raison des technologies en constante évolution utilisées dans le cadre des activités d'assainissement des sites contaminés ou de mise hors service des immobilisations, de l'utilisation de la valeur actualisée des coûts estimés futurs, de l'inflation, de l'augmentation des taux d'intérêt, et du fait que tous les sites n'ont pas fait l'objet d'une évaluation complète de l'étendue et de la nature de l'assainissement. Des modifications apportées aux hypothèses sous-jacentes, à l'échéancier des dépenses et à la technologie utilisée, des révisions aux normes environnementales, ou des changements à la réglementation pourraient entraîner des changements importants aux passifs comptabilisés.

L'établissement de la juste valeur des actifs transférés est sujet à une incertitude relative à la mesure, attribuable à la nature complexe et spécialisée de certains actifs, aux fluctuations des conditions économiques et sectorielles, à l'application de méthodologies d'évaluation reposant sur des paramètres et des postulats économiques, ainsi qu'à la disponibilité limitée de données de marchés comparables pour des actifs de nature similaire dans le secteur public. Nonobstant le recours à des expertises professionnelles et l'application de normes d'évaluation établies conformément aux pratiques comptables généralement reconnues, toute révision des hypothèses économiques fondamentales, des facteurs d'actualisation appliqués, des approches méthodologiques retenues, ou toute modification substantielle des paramètres macroéconomiques pourrait occasionner des ajustements aux montants comptabilisés au titre de la juste valeur de ces actifs.

Données budgétaires

Les données budgétaires incluses aux états financiers intérimaires ont été fournies à titre de comparaison et ont été approuvées par le conseil d'administration. Les budgets de l'excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice ainsi que la dette nette au début de l'exercice présentés dans les états financiers de la Société sont ajustés annuellement pour tenir compte du réel au moment de produire le budget. Ils diffèrent ainsi des montants publiés de l'année précédente.

4.6.3 ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Aucune nouvelle norme comptable n'a été adoptée au cours des neuf mois terminés le 31 décembre 2025.

4.6.4 DÉBITEURS

Les débiteurs sont constitués des éléments suivants :

	31 décembre 2025	31 mars 2025
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Sommes à recevoir du gouvernement du Canada	51 509	12 958
Taxes à recevoir	3 741	2 099
Refacturation de travaux à des partenaires d'affaires	678	781
Autres débiteurs	126	60
Total des débiteurs	56 054	15 898

4.6.5 CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les créditeurs et charges à payer sont constitués des éléments suivants :

	31 décembre 2025	31 mars 2025
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	76 293	38 657
Salaires et charges sociales	2 263	2 063
Total des créditeurs et charges à payer	78 556	40 720

4.6.6 RETENUES CONTRACTUELLES

Les retenues contractuelles (incluant les retenues d'exécution et les retenues de garantie) représentent le total des sommes que la Société retient provisoirement sur les sommes dues à des entrepreneurs durant la réalisation des travaux en vue de garantir l'exécution par ces derniers de leurs obligations portant sur les garanties de rectification et de correction des défauts, vices et malfaçons des travaux réalisés. Les périodes de garantie applicables à chacun des contrats débutent à la suite de l'émission du certificat provisoire d'achèvement des travaux visés. La Société procède alors à la remise de la retenue contractuelle de 5 % (désignée retenue d'exécution) et retient une nouvelle somme équivalant à 2,5 % à titre de retenue contractuelle (désignée retenue de garantie).

Les contrats prévoient que la Société versera la deuxième portion de 2,5 % de la retenue contractuelle (désignée retenue de garantie) réduite, le cas échéant, de toute somme due par l'entrepreneur en application des clauses du contrat, après l'expiration de la période de garantie.

4.6.7 OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES

La Société procède à un inventaire de tous les terrains sous sa gestion afin de classer leur état environnemental et prioriser les interventions si requises. Le portefeuille de la Société compte un certain nombre de terrains dont les sols sont contaminés au-delà des critères acceptables. Les terrains concernés se situent au pont Jacques-Cartier, à l'emplacement du pont Champlain d'origine, aux abords de l'autoroute Bonaventure et au pont Honoré-Mercier.

La Société a relevé un total de 18 sites (18 au 31 mars 2025) qui pourraient être contaminés et devoir faire l'objet d'une évaluation, d'un assainissement ou d'une stratégie de gestion de risques et d'un suivi. Pour 7 des 18 sites (7 au 31 mars 2025), des mesures d'assainissement ou stratégies de gestion de risques sont mises en place ou prévues pour lesquelles un passif de 82,3 M\$ (116,0 M\$ au 31 mars 2025) a été comptabilisé.

En ce qui concerne les 11 sites qui n'ont pas fait l'objet de stratégies de gestion de risques ou de mesures d'assainissement (11 au 31 mars 2025), 10 d'entre eux sont à différents stades des essais et des évaluations (10 au 31 mars 2025). Si l'assainissement ou une stratégie de gestion de risques est nécessaire, la Société prévoit abandonner des avantages économiques futurs à cet effet et un passif sera comptabilisé dès qu'une estimation raisonnable pourra être déterminée. Quant au dernier site, la Société ne prévoit pas renoncer à des avantages économiques futurs vu l'absence probable d'incidence environnementale ou de menace significative pour la santé humaine.

Le tableau suivant présente les montants totaux estimatifs du passif environnemental par secteur au 31 décembre 2025, qui reposent sur les hypothèses suivantes :

- + Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la courbe réelle de rendement coupon zéro pour les obligations du gouvernement du Canada, publiées par la Banque du Canada. Le taux d'actualisation au 31 décembre 2025 varie de 2,38 % à 3,69 % (au 31 mars 2025 – 2,44 % à 3,17 %);
- + Le taux d'inflation de 3,98 % au 31 décembre 2025 (au 31 mars 2025 – 3,65 %) est basé sur l'indice des prix de la construction de bâtiments non résidentiels.

Secteurs	31 décembre 2025		31 mars 2025	
	\$		\$	
	(en milliers de dollars canadiens)			
	Passif non actualisé et inflationné	Passif actualisé et inflationné	Passif non actualisé et inflationné	Passif actualisé et inflationné
Autoroute Bonaventure : Secteur Est ⁽¹⁾	20 919	16 039	20 357	15 911
Autoroute Bonaventure : Secteur Ouest ⁽¹⁾	7 627	6 014	8 096	6 481
Autoroute Bonaventure – Reconfiguration ⁽²⁾	67 970	59 992	102 939	92 449
Héritage Champlain ⁽³⁾	83	83	652	636
Pont Jacques-Cartier ⁽⁴⁾	206	206	538	525
Total	96 805	82 334	132 582	116 002

⁽¹⁾ Secteurs Est et Ouest de l'autoroute Bonaventure

Au 31 décembre 2025, le dossier environnemental prioritaire pour la Société demeure celui des terrains situés dans le secteur de l'autoroute Bonaventure. Ces terrains, gérés par la Société depuis 1978, sont situés sur une partie et à proximité d'un ancien site d'enfouissement exploité par la Ville de Montréal de 1866 à 1966. Cet ancien site d'enfouissement couvre plusieurs terrains appartenant à différents propriétaires. La Société a effectué depuis 2003 des études et des tests de toxicité des eaux souterraines à cet endroit. Les tests ont révélé des eaux souterraines contaminées au-delà des critères acceptables. Étant donné la complexité du dossier, la présence de nombreux propriétaires et les coûts importants en cause, le gouvernement fédéral a privilégié le choix de solutions intégrées au problème environnemental de ce site. Ce site peut être divisé en deux portions, soit le secteur Est et le secteur Ouest.

Pour le secteur Est, les opérations de confinement et de pompage ont débuté en 2018. Pour le secteur Ouest, le confinement des eaux souterraines et l'exploitation de l'usine de traitement ont débuté en 2017. La Société assure la gérance de ce projet. La portion des coûts assumée par la Société pour le secteur Ouest est de 50 % des coûts totaux à encourir.

Les obligations des secteurs Est et Ouest représentent la meilleure estimation de la direction des charges prévues pour les opérations de confinement, de traitement et de pompage et sont basées sur les coûts des contrats déjà octroyés. La durée des opérations incluse dans les obligations en lien avec les secteurs Est et Ouest est estimée à 15 ans. La durée des opérations sera au-delà de cette période, mais il est impossible pour le moment de déterminer les coûts au-delà de 15 ans. Il n'y a aucune valeur résiduelle aux projets.

(2) Autoroute Bonaventure – Reconfiguration

La Société a entamé le projet de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure en un boulevard. Cette section de l'autoroute étant située dans une zone fortement contaminée, le projet inclut un important volet environnemental. Différentes stratégies d'intervention environnementale seront déployées en fonction des divers enjeux relatifs au secteur. Ces stratégies visent notamment la protection des ouvrages de confinement d'hydrocarbures en phase flottante (HPF) par la stabilisation des berges, l'ajout d'un système de confinement et de traitement des eaux souterraines sur le tronçon situé à l'ouest du pont Clément, la gestion des biogaz, la stabilisation des sols affectés par la dégradation de matières résiduelles, la gestion des déblais générés par les travaux, la disposition des sols excédentaires et la mise en place de couches barrières de sol propre.

L'obligation représente la meilleure estimation de la direction des coûts prévus pour ces travaux pour la durée du projet ainsi que pour l'opération du système d'exploitation à long terme, dont la durée est présentement estimée à 15 ans. Cependant, la durée de l'opération du système sera au-delà de cette période, mais il est impossible pour le moment de déterminer les coûts au-delà de 15 ans. Il n'y a aucune valeur résiduelle au projet. Cette estimation est basée sur des rapports d'experts et sur l'information disponible à la date des états financiers intérimaires.

(3) Héritage Champlain

Ce projet consiste à réaménager les terrains libérés suite à la déconstruction du pont Champlain d'origine et à réaliser notamment des aménagements fauniques en vue de restaurer des habitats du poisson. Les caractérisations réalisées en 2023 ont confirmé la présence de sols contaminés. La stratégie de gestion environnementale pour ce projet consiste principalement en la gestion des déblais générés par les travaux, la disposition des sols excédentaires selon les normes en vigueur et la mise en place de couches barrières de sol propre. L'obligation représente la meilleure estimation, par la direction, des coûts nécessaires pour la gestion de ces sols.

(4) Pont Jacques-Cartier

Les projets en cours au pont Jacques-Cartier incluent la réhabilitation du pavillon de l'île Sainte-Hélène, de même que le réaménagement du secteur de la Plaza à la suite de la déconstruction du bâtiment de l'ancien poste de péage. Ce deuxième projet prévoit également la végétalisation du secteur avec la création de bassins de biorétention.

Des caractérisations effectuées entre 2020-2021 et 2024-2025 démontrent des concentrations de sols contaminés au-delà des critères acceptables.

La stratégie environnementale pour ces deux projets consiste en la gestion des déblais générés par les travaux. Les sols excavés seront gérés selon les normes applicables en fonction de leur contamination et seront ainsi remplacés par des sols propres. L'obligation représente la meilleure estimation, par la direction, des coûts nécessaires pour la gestion de ces sols.



4.6.8 OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

La Société a comptabilisé des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour le retrait de l'amiante dans l'un de ses bâtiments. L'obligation liée à la remise en état a été acquittée au cours de l'exercice 2024-2025.

Au cours du deuxième trimestre, la Société a procédé à la mise hors service du bâtiment contenant de l'amiante. À la suite de la déconstruction de ce bâtiment, l'obligation de mise hors service a été intégralement acquittée et la provision correspondante a été radiée de l'État de la situation financière.

4.6.9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars canadiens)	Terrains \$	Ponts, routes et promenades \$	Bâtiments \$	Véhicules et équipements \$	Autres \$	Projets en voie de réalisation \$	Total \$
COÛT							
1er avril 2024	5 250	873 217	31 124	6 808	10 453	28 972	955 824
Acquisitions	-	3 291	-	6	401	50 163	53 861
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-
Mise hors service	-	-	(10)	-	-	-	(10)
Transferts	-	3 112	-	-	103	(3 215)	-
31 mars 2025	5 250	879 620	31 114	6 814	10 957	75 920	1 009 675
Acquisitions	-	5	-	-	24	39 619	39 648
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-
Mise hors service	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
31 décembre 2025	5 250	879 625	31 114	6 814	10 981	115 539	1 049 323
AMORTISSEMENT CUMULÉ							
1er avril 2024	-	286 414	2 874	2 669	7 327	-	299 284
Amortissement	-	30 591	784	551	2 482	-	34 408
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-
Mise hors service	-	-	(1)	-	-	-	(1)
31 mars 2025	-	317 005	3 657	3 220	9 809	-	333 691
Amortissement	-	20 463	588	381	779	-	22 211
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-
Mise hors service	-	-	-	-	-	-	-
31 décembre 2025	-	337 468	4 245	3 601	10 588	-	355 902
VALEUR COMPTABLE NETTE							
31 mars 2025	5 250	562 615	27 457	3 594	1 148	75 920	675 984
31 décembre 2025	5 250	542 157	26 869	3 213	393	115 539	693 421

4.6.10 CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé est de 50 actions sans valeur nominale, et la Société a émis et entièrement libéré une (1) action au montant de 100 \$.

4.6.11 ÉVENTUALITÉS

Poursuites et réclamations

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait l'objet de réclamations ou de poursuites judiciaires dont elle ne peut prédire l'issue avec certitude. La direction a constitué, dans les comptes visés, des provisions qu'elle juge suffisantes, et est d'avis que la résolution de telles éventualités, qui se présentent dans le cours de ses activités, ne devrait pas avoir d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société. Ces provisions sont comptabilisées sous la rubrique Fournisseurs et frais courus à la note 4.6.5 Créiteurs et charges à payer. La Société ne divulgue pas les montants en cause, car une telle divulgation pourrait nuire à l'issue du litige.

Au 31 décembre 2025, il existe un actif éventuel qui fait l'objet d'une action en justice intentée par la Société contre un entrepreneur et certains consultants et dont le montant estimatif ne peut être déterminé. Aucun actif éventuel n'est comptabilisé dans les états financiers intermédiaires.

Autres éventualités

- a) La Société a signé des ententes pour placer, maintenir et utiliser des câbles ou conduits sur des terrains qui ne lui appartiennent pas. Advenant la résiliation de ces ententes, la Société devra enlever ses installations à ses frais. Au 31 décembre 2025, ni les propriétaires des terrains ni la Société n'ont manifesté l'intention de résilier les ententes. Par conséquent, aucun passif éventuel lié à ces immobilisations n'a été constaté.
- b) La Société détient une structure érigée sur des terrains dont le propriétaire a transféré la gestion et l'administration au gouvernement du Canada. Le propriétaire des terrains pourrait reprendre ces derniers advenant un changement de leur utilisation, et ce, sans aucune indemnité pour la structure construite à condition qu'elle soit dans un état satisfaisant à la convenance du propriétaire. La Société n'a actuellement aucune intention de modifier l'utilisation actuelle de ces terrains. Par conséquent, aucun passif lié à cette immobilisation n'a été constaté.
- c) La Société détient d'autres structures également érigées sur des terrains dont le propriétaire a transféré l'administration au gouvernement du Canada. Advenant qu'un de ces terrains ne soit plus requis ou cesse d'être utilisé aux fins pour lesquelles le transfert d'administration a été consenti, ce terrain devra être rétrocédé au propriétaire, lequel avisera si les ouvrages, constructions ou améliorations y dessus construits sont requis. Le terrain devra avoir été remis en bon état à la satisfaction du propriétaire et dans le respect des exigences environnementales convenues, le tout, sans compensation. Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations a été comptabilisée pour la remise en état du lot d'eau sur lequel était construit le pont de contournement de l'Île des Sœurs dans le chenal (Note 4.6.8). Les travaux étant terminés, cette obligation s'est éteinte au 31 mars 2025 (note 4.6.8). Pour les autres terrains, il existe une incertitude quant au moment où l'obligation de remise en état pourrait avoir lieu. La Société n'est donc pas en mesure d'estimer les coûts de remise en état. Par conséquent, aucun passif lié à la mise hors service de ces immobilisations n'a été constaté.

4.6.12 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada ainsi qu'aux membres du conseil d'administration, au premier dirigeant et aux directeurs principaux de la Société, aux proches parents de ceux-ci et aux entités soumises au contrôle de ces personnes. La Société s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces opérations sont constatées à la valeur d'échange, à l'exception du coût de l'audit des états financiers, effectué sans contrepartie, qui n'est pas constaté à l'État des résultats.

Au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2025, la Société a comptabilisé des revenus sous la rubrique « Autres sources » pour des services sur des infrastructures dans la province de Québec rendus dans le cadre d'une entente de service avec Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC) (anciennement Infrastructure Canada). Les sommes à recevoir sont incluses sous la rubrique « Refacturation de travaux à des partenaires d'affaires » à la note 4.6.4 - Débiteurs. Il n'existe aucun passif éventuel relativement à cette entente.

4.6.13 CHARGES SELON LEUR OBJET

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Entretien régulier et majeur	114 175	91 955
Déconstruction – Pont Champlain d'origine	25 014	1 806
Obligations environnementales	(20 342)	10 874
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	87	192
Amortissement des immobilisations corporelles	22 211	25 703
Salaires et avantages sociaux	21 720	19 936
Services professionnels	10 066	10 605
Biens et services	6 455	5 306
Pertes sur disposition d'immobilisations	-	9
Total des charges	179 386	166 386

4.6.14 CRÉDITS PARLEMENTAIRES

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 décembre 2025 \$	31 décembre 2024 \$
Crédits parlementaires demandés	229 019	147 492
Retenues contractuelles à long terme	(1 117)	(846)
Total des crédits parlementaires constatés à titre de produits	227 902	146 646
Répartition		
Portion des paiements de transfert pour les charges d'exploitation	188 254	138 379
Portion des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles	39 648	8 267
Total des crédits parlementaires constatés à titre de produits	227 902	146 646



JacquesCartierChamplain.ca